

# **PROCÈS-VERBAL**

**Séance du 2 février 2015**

Présidence : M. Jacky COLOMB

**1. Appel : 90 Conseillères et Conseillers sont présents**

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Elisabeth RUEY-RAY, Stéphanie SCHMUTZ et Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Claude DUPERTUIS, Olivier MAYOR et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : ANGELI Aline, BIELER Eric, CATTIN André, FRANCFORT Pascal, GAILLE Josette, JACCOUD Jessica, PERRIN Christian, PUHR Christian, REHOUMA Lassaad

Absent : GONTHIER Michel

**2. Procès-verbal de la séance du 8 décembre 2014**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

**3. Approbation de l'ordre du jour**

M. le Président signale que la Municipalité a déposé le préavis N° 199 avec clause d'urgence intitulé « Collation de la bourgeoisie d'honneur de la ville de Nyon à M. André Borschberg ». La clause d'urgence a été décidée afin de ménager la confidentialité et l'effet de surprise. Pour cette même raison, le Bureau a choisi de ne pas le mettre à l'ordre du jour avant ce soir. Le Bureau estime que les points 6bis (préavis N° 199) et 6ter (rapport N° 199) devront être débattus à huis clos. M. le Président propose également l'ajout du point 28bis « Interpellation de Mme Véronique BÜRKI-HENRIOD concernant l'édicule commercial Jetée du port ».

Ces trois adjonctions sont acceptées par 73 oui, 2 non et 8 abstentions.

M. Laurent MIEVILLE et le groupe Vert'Libéral souhaitent repousser le rapport sur le postulat de M. Wahlen concernant le Musée du Léman. D'une part, il y a une longue liste de points à l'ordre du jour et d'autre part, il y aura une présentation du projet actuel dans quelques semaines. Il leur paraissait plus logique de traiter de ce point une fois que cette présentation sera faite.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT précise que cette présentation avait été prévue fin janvier et a été repoussée au 2 mars, précisément pour ne pas interférer dans le rapport de la commission. La Municipalité ne voulait pas intervenir dans cette phase et laisser le Conseil pouvoir se prononcer sans aucune pression par rapport à cette présentation. Le discours sera ajusté pour la présentation du 2 mars en fonction de la décision du Conseil. Ils ne voulaient surtout pas donner des informations avant que le Conseil ne se soit prononcé. C'est par respect pour le Conseil que la présentation a été repoussée.

M. Maurice GAY pense qu'il est important que le Conseil se prononce ce soir. La commission a fait attention de ne pas mélanger le postulat qui demande une information à la Municipalité sur la suite qu'elle souhaite donner et les informations par rapport au projet d'extension. Ils ne sont pas entrés dans le débat du projet lui-même. Ce postulat sera peut-être renvoyé à la Municipalité qui répondra par un rapport municipal et, à ce moment, il sera question du projet. La seule question maintenant est de savoir si le Conseil désire renvoyer le postulat à la Municipalité ou non. Il demande de laisser ce point à l'ordre du jour.

M. Laurent MIEVILLE reste sceptique car la décision de ce soir va influencer ce qui va arriver début mars. Le lien entre les deux le dérange et ne devrait pas exister. Il demande à M. Wahlen s'il existe une séparation totale entre la réflexion de la commission et la validation par rapport à l'objet.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT rappelle que cette fondation a récolté CHF 677'000.- à ce jour. Le seul objet du postulat est de savoir s'il est acceptable ou non et de le renvoyer à la Municipalité. La suite dépendra de la décision de ce soir. La Municipalité trouvait inélégant qu'il y ait une séance d'information avant cette séance. Si le Conseil refuse de renvoyer le postulat à la Municipalité, cela serait un signal extrêmement négatif pour les mécènes ou sponsors potentiels. Le Conseil pourra ensuite se prononcer en toute liberté sur les étapes suivantes. La seule question de ce soir est de savoir si le postulat est renvoyé à la Municipalité ou non.

Suite à ces explications, M. Laurent MIEVILLE retire sa demande de supprimer le point 16.

M. Jacques PITTET demande de retirer le point 9 de l'ordre du jour, le rapport N° 179 concernant le complexe de Nyon-Marens. La commission n'a pas paru convaincue par les réponses municipales concernant l'évolution démographique et la planification scolaire puisqu'une interpellation a été déposée au point 28 de l'ordre du jour. Cette interpellation pose sept questions relatives aux modes de calcul ainsi qu'aux statistiques utilisées. Conscient de la nécessité de construire des structures scolaires en rapport avec l'évolution démographique de la ville et de la région, il estime indispensable que le Conseil puisse connaître les réponses aux questions posées par la commission avant de se prononcer sur ce préavis.

M. le Municipal Claude ULDRY pense que cette demande de retrait est très importante pour la Municipalité et pour la ville qui ont un engagement vis-à-vis du canton, mais également vis-à-vis de Prangins. Une année de report a déjà été demandée et accordée par le canton. En acceptant ce préavis, cela signifie construire une école en 15 mois, ce qui est déjà fort peu. Le repousser à mi-mars rendrait impossible de la construire en 13 mois et signifierait repousser d'une année cet enclassement. Il ajoute que les chiffres émis dans l'interpellation ne touchent que d'une façon très marginale le secteur Marens, qui est le secteur secondaire. Une réponse à l'interpellation sera donnée ce soir.

Mme Béatrice ENGGIST, en tant que présidente de la commission, tient à préciser qu'elle est contre ce retrait. La commission était totalement unanime et le rapport reçu d'un ancien conseiller est arrivé après le dépôt du rapport N° 179 et se réfère à la totalité de la planification scolaire. Or, ce préavis se réfère uniquement à Marens dont l'urgence est évidente. Elle conseille de ne pas accepter ce retrait.

M. Régis JOLY suggère d'avoir la réponse à l'interpellation avant le rapport N° 179.

Le retrait du point 9 de l'ordre du jour est refusé par 65 non, 19 oui et 4 abstentions.

#### **4. Communications du Bureau**

- Nous avons eu la peine d'apprendre successivement le décès de deux personnalités nyonaises. Jean-Louis Guignard, compagnon de Mme Josette Gaille, s'en est allé à la fin de l'année passée. Il fut Conseiller communal de longues années et premier citoyen en 2002. Georges Linarès, papa de Mme Roxane Faraut-Linarès et parrain de M. Alexandre Démétriadès est également décédé après une longue maladie. Son engagement pour sa ville était bien connu et faisait également partie de la commission culturelle. La Municipalité et le Conseil communal leur présentent leurs sincères condoléances et une minute de silence à la mémoire des disparus est observée.
- Le Bureau a élu M. Marco CARENZA, membre du Conseil pour le parti UDC. Cette décision, affichée au pilier public n'ayant fait l'objet d'aucun recours, il pourra être assermenté au point 5 de l'ordre du jour.

- Au vu du nombre d'objets portés à l'ordre du jour, le Bureau a, par prudence, planifié deux séances. Le point sera fait à 22h.30, et si tout peut être traité ce soir, la séance du 3 février sera supprimée. Le but est de ne pas bâcler les débats par fatigue.
- La Municipalité a demandé au Bureau un délai supplémentaire au 16 mars pour répondre au postulat de M. Jean-Pierre VUILLE au sujet du skatepark, ainsi qu'à celui du parti socialiste pour un aménagement de la cour du Rocher. Le Bureau a accepté ces deux demandes.
- Mme Aline ANGELI a informé M. le Président, qu'elle serait absente lors des prochaines séances du Conseil. Elle suit actuellement une formation qui se tient les lundis soirs et sera de retour en septembre.

## **5. Assermentation**

M. le Président procède à l'assermentation de M. Marco CARENZA, UDC, et lui souhaite la bienvenue.

## **6. Communications municipales**

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY fait le point sur la circulation en ville de Nyon, six semaines après la mise en route du nouveau réseau de bus et tous les changements qu'il introduit. L'objectif no 1 était de permettre aux bus d'arriver à l'heure grâce à une priorisation. Sur ce point le but est atteint, alors qu'avant, plus d'un tiers des bus étaient en retard à la gare. Les piétons sont également gagnants puisqu'ils peuvent traverser avec des feux, en toute sécurité. Aux abords de la gare, ils bénéficient de deux traversées supplémentaires. Le temps de passage a été augmenté pour permettre aux personnes âgées ou à mobilité réduite de pouvoir traverser à leur rythme. Le nombre de piétons a fortement augmenté vers la gare, notamment avec la poste, le CMC, le nouveau quartier, le gymnase et l'EPCN. Entre 8h. et 8h.15, jusqu'à 335 personnes traversent en même temps. Les vélos sont aussi gagnants, même si le réseau est loin d'être terminé. Enfin, les plus grosses perturbations concernent les voitures. Les services répertorient les remarques et doléances reçues pour autant qu'elles soient constructives et elles seront ensuite traitées.

M. le Municipal Olivier MAYOR signale que, pour que les bus arrivent à l'heure, il a fallu modifier 24 carrefours. Sur ceux-ci, 4 à 5 carrefours ont produit des effets secondaires indésirables à la circulation. La plupart des problèmes ont été identifiés et corrigés depuis le 23 janvier. Cela dit, la Municipalité est consciente que tous les problèmes ne sont pas encore résolus et les entreprises mandataires s'attèlent à la tâche. Des congestions peuvent encore survenir lors de ces réglages. Des réglages fins qui permettront d'améliorer les phasages entre les différents usagers de la chaussée se poursuivront jusqu'à fin mars, le réseau restant sous haute surveillance. Si l'objectif des bus est atteint, c'est aussi pour permettre de diminuer le nombre de véhicules individuels, laissant la place aux personnes qui doivent vraiment utiliser leur voiture.

M. le Municipal répond ensuite à M. Pierre GIRARD au sujet de l'avenue des Eules. Il rappelle que l'aménagement était détaillé dans le préavis N° 125 et les adaptations représentées sur les plans. Celles-ci ont été réalisées dans le respect des normes et réglementations en vigueur et validées par les autorités cantonales. Le bus s'arrête où les voitures ne peuvent pas le dépasser dans le but de protéger les piétons qui descendent du bus et traversent la chaussée. Ces mesures sont prises dans toutes les villes. Il fait ensuite le point sur l'avancement des chantiers, dont plusieurs sont arrêtés pour cause de neige.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT répond à M. Victor ALLAMAND concernant la norme ISO 4217 sur la manière de parler des francs suisses. La Municipalité et son administration utilisent l'abréviation CHF dans tous les documents officiels. Elle va maintenir une pratique uniformisée au sein de l'administration communale et cantonale et reconnue au plan international. Elle veillera à éviter les dérives dans les abréviations.

**6bis** *Préavis N° 199 concernant la collation de la bourgeoisie d'honneur de la ville de Nyon à M. André Borschberg.*

**6ter** *Rapport N° 199 concernant la collation de la bourgeoisie d'honneur de la ville de Nyon à M. André Borschberg.*

Le huis clos est demandé.

Rapporteur : M. Pierre GIRARD

Au vote, le Conseil décide :

- d'accorder, et conformément aux dispositions de l'article 16 du Règlement d'août 2009 sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de Nyon, la bourgeoisie d'honneur de Nyon à Monsieur André Borschberg

**7.** *Rapport N° 174 concernant la rue de l'Industrie - Passage inférieur Saint-Jean - Réaménagement et mise en valeur culturelle et historique. Demande de crédits destinés aux travaux de réaménagement CHF165'000.-TTC - Travaux d'infrastructure des Services industriels CHF 30'000.-HT.*

Rapporteur : M. Vincent DESPONDS

La discussion est ouverte.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES, à la lecture du préavis 174 et de la conclusion du rapport qui a été lu ce soir, avoue ne pas comprendre en quoi cela répond à l'ensemble des attentes de l'ancien conseiller Bodmer. Pour rappel, ce dernier a demandé de veiller à ce que le service de la voirie procède à un nettoyage et à une remise en état de ce lieu (en appliquant à minima une couche de peinture sur les murs du tunnel), d'étudier la possibilité de murer le volume ouvert se trouvant dans le tunnel, d'étudier la possibilité de poser des dispositifs anti-pigeons visant à empêcher la formation d'une couche d'excréments d'oiseaux épaisse de plusieurs centimètres, d'intégrer ce passage au concept mobilité et d'étudier les possibilités qui permettraient de le mettre en valeur (signalétique appropriée, éclairage plus chaleureux, etc.). Or, la réponse de la Municipalité à cette demande est de mettre en valeur une liaison piétonne majeure reliant, en pente douce, le centre-ville historique et les rives du lac, assainir un passage public devenu sombre et peu avenant, en lui redonnant un aspect plaisant et sécurisant, créer un espace de transition attractif permettant d'exposer des photos historiques de l'activité industrielle d'antan à cet endroit, pouvoir intégrer une œuvre d'art à l'aménagement urbain, ne plus offrir un lieu propice à la nidification aviaire et contribuer ainsi à la lutte contre la prolifération des pigeons en vieille ville. Sur les cinq points cités, seuls deux sont une réponse directe à la demande du motionnaire Bodmer. Et pourtant, cela semble suffisamment clair. Nettoyer, rafraîchir les murs du tunnel et assurer une signalétique et un éclairage approprié. Il se demande pourquoi vouloir dépenser plus de CHF 195'000.-, (les coûts de la fresque ne sont pas encore connus). La dimension culturelle lui semble vraiment mal placée, voire très mal placée dans ce passage inférieur. N'ayant aucune objection à ce que la ville soit un acteur important du développement artistique de la région, nous pouvons certainement mettre en valeur cette attractivité tant recherchée par la Municipalité dans d'autres lieux aux espaces et lumière certainement mieux appropriés. A cela, il s'interroge encore sur un oubli. En effet, dans le préavis N° 174, on ne fait aucune mention du préavis N° 35. Dans ce préavis, nous pouvions prendre connaissance que les coûts budgétisés pour 2012 étaient à hauteur de CHF 90'000.- avec une variation de +/-30%. Or, cette demande d'investissement équivaut à un facteur de plus de 2, et cela en l'espace de 24 mois. Il trouve également qu'il aurait été certainement apprécié du Conseil d'avoir en copie la motion de M. Bodmer. Le PLR estime que cette dépense est excessive par rapport aux attentes du motionnaire, et ils refuseront ce préavis tout en invitant la Municipalité à revenir devant le Conseil avec une étude qui soit plus raisonnable.

M. Jean-Claude MERMILLIOD est étonné que l'on puisse refuser la réponse qui a été faite à ce postulat. La Municipalité offre ce qui a été demandé, le passage sera nettement éclairci. La commission a passé trois séances pour discuter de ces sujets, s'est rendue sur place et a eu beaucoup de discussions. Il estime qu'ils sont arrivés à un bon compromis et trouve étonnant que l'on puisse le refuser. Il faut aller de l'avant et nettoyer ce passage. Il pense que le coût n'est pas excessif et encourage le Conseil à accepter le rapport.

M. David VOGEL rebondit sur ce que vient de dire M. Mermilliod et a l'impression en lisant l'unanimité des commissaires ainsi que le manque d'enthousiasme des conclusions que c'est de guerre lasse que la commission a fait ce rapport. Il pense qu'il s'agit d'une question pratique et de bon sens plus que politique. Il considère que ce préavis est un package avec un peu de culture, un peu d'histoire et du nettoyage. Il pense que l'on pourrait reprendre les éléments qui font l'unanimité et revenir avec un projet qui plaise à tout le monde.

M. Christian UDASSE s'aperçoit qu'à chaque commission les réponses de la Municipalité ne correspondent pas à ce qui a été demandé par les motionnaires. Il demande de bien lire les demandes des Conseillers.

M. le Municipal Olivier MAYOR lui rétorque que dans ce cas, selon les reproches de M. Gauthier-Jaques, la Municipalité en a fait trop. Par ailleurs la Municipalité a pris conscience des deux vœux et il est clair que la commission des affaires culturelles veillera à une bonne cohérence entre la partie historique et l'œuvre d'art. Par rapport au deuxième vœu, c'est également le souhait de la Municipalité d'arriver plus en amont. Il rappelle qu'un crédit d'études a déjà été voté qui expliquait clairement les intentions de la Municipalité. Il ne pense pas que ce soit une bonne solution de refaire des études et espère que l'on puisse assainir ces lieux prochainement.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil refuse les conclusions préavis N° 174 par 46 non, 39 oui et 3 abstentions.

**8. *Rapport N° 178 en réponse au postulat du Parti socialiste nyonnais et du Parti des Verts et ouverts de Nyon, de novembre 2013, relatif à une nouvelle fonction des parcs publics et voies de circulation de la Ville de Nyon (Mangez donc cette pomme !).***

Rapporteur : M. Olivier MONGE

M. le rapporteur précise que M. Patrick BUCHS et Victor ALLAMAND sont également signataires du rapport.

La discussion est ouverte.

M. Jean BISCHOFBERGER signale qu'il a mis son pot de miel de la commune dans le réfrigérateur et a constaté qu'il ne se solidifiait pas. Il demande si cela signifie que les pots ont plus d'eau que de miel.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

- de prendre acte du rapport municipal N° 178 concernant la réponse au postulat du Parti socialiste nyonnais et du Parti des Verts et Ouverts de Nyon, de novembre 2013, relatif à une nouvelle fonction des parcs publics et voies de circulation de la Ville de Nyon (Mangez donc cette pomme !).

**9. Rapport N° 179 concernant le complexe scolaire, culturel et sportif de Nyon-Marens - Demande d'un crédit de réalisation de CHF 19'573'000.- TTC pour la construction d'une extension de 24 salles de classe supplémentaires, la rénovation du bâtiment principal et la mise à niveau d'une salle de gymnastique et du théâtre.**

Rapporteur : Mme Béatrice ENGGIST

La discussion sur l'amendement proposé par la commission est ouverte.

Mme Roxane FARAUT-LINARES encourage fortement tous les Conseillers à suivre cet amendement. Elle précise que les monte-personnes sont pratiques pour les personnes en fauteuil roulant, mais difficilement utilisables pour des personnes à mobilité réduite.

M. le Municipal Claude ULDRY précise que la Municipalité se rallie à l'amendement. L'option de l'ascenseur avait été étudiée, raison pour laquelle les chiffres ont pu être donnés rapidement. Il n'avait pas été inclus dans le préavis pour des questions d'économies.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close sur l'amendement.

Au vote, le Conseil accepte l'amendement à l'unanimité soit l'ajout du point 1.1 suivant :

1.1 d'octroyer un montant additionnel de CHF 50'000.- (CFC 265- Monte-escaliers handicapés) qui sera porté en augmentation du compte No 9143.05 pour la pose d'un ascenseur situé dans l'axe de l'un des deux escaliers existants dans le bâtiment du théâtre de Marens

La discussion est ouverte sur le rapport est ouverte.

Mme Florence DARBRE GUBBINS se demande ce qu'il va advenir de la fontaine qui se trouve dans le préau du site. Dans le préavis, en page 8 sous point 2.6, il est fait mention de sa démolition et son évacuation. Cette sculpture-fontaine est l'œuvre de Bernard Bavaud. Cet artiste, doué de multiples talents, peut être considéré comme un enfant de Nyon. Outre cette sculpture, on lui doit les bustes de Nénus, Armand Forel ou encore des logos de plusieurs entreprises de la ville. Cette sculpture, formée de huit pièces moulées et séparées, avait à l'origine également la fonction de fontaine, mais n'a malheureusement jamais fonctionné comme telle. Détail technique qui a son importance, les huit pièces sont simplement posées dans le fond du bassin et une simple semelle en béton serait suffisante pour l'installer dans un nouvel environnement. L'artiste n'a d'ailleurs pas d'exigence concernant une remise en fonction de sa sculpture en fontaine. Nyon se développe, les giratoires et parcs fleurissent, dès lors elle se demande pourquoi ne pas envisager de placer cette sculpture dans Central parc ou dans le futur parc du Reposoir. Le fait de détruire cette œuvre occasionne de toute façon des frais. Le prix de son déplacement équivaut peut-être au même prix que sa destruction. Si vraiment cette dépense était quelque peu plus importante, elle pourrait soit être prise en considération dans le budget, augmenté, de la culture pour les œuvres d'art, ou alors peut-être de généreux mécènes pourraient y contribuer. Cela pourrait être soit de compétence communale ou faire l'objet d'un autre préavis. Elle croit savoir que la commission culturelle n'a pas été consultée sur ce sujet et le regrette. Pour terminer, elle estime que la prise de position de la Municipalité de détruire cette œuvre en parfait état, créerait un précédent tout à fait négatif pour les biens culturels nyonnais, sans parler du respect dû à l'artiste, toujours actif, Bernard Bavaud et à son œuvre. C'est pourquoi elle dépose l'amendement suivant :

Le point 1 des décisions est modifié comme suit : d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 19'550'000.- TTC pour la construction d'une extension de 24 salles de classe supplémentaires, la rénovation du bâtiment principal et la mise à niveau d'une salle de gymnastique.

La discussion sur l'amendement est ouverte.

M. Jacques HANHART, qui connaît très bien M. Bernard Bavaud, rappelle que cette fontaine n'a jamais fonctionné. Les problèmes d'étanchéité n'ont jamais été résolus. Il faut être respectueux de nos deniers et on peut la garder comme une sculpture, comme maintenant, mais refaire une fontaine est impossible. Il ne suivra pas cet amendement.

Mme Florence DARBRE GUBBINS rappelle que l'artiste n'a pas d'exigence concernant la réutilisation de la sculpture. Il serait heureux qu'elle soit simplement posée ailleurs et non détruite.

M. le Président ne comprend pas le sens de l'amendement car elle diminue le montant du crédit. Mme Darbre Gubbins explique que c'est dans le but de diminuer du coût de démolition. Il n'est pas non plus fait mention du déplacement de la sculpture.

M. Guy-François THUILLARD se sent personnellement concerné car il a mené cette construction à bien et il était assez fier de pouvoir poser une œuvre d'art, ce qui était assez rare à cette époque. Il ne voit pas pourquoi on détruirait une œuvre d'art, c'est à l'envers du bon sens. Il précise que la fontaine a quand même fonctionné, même s'il y a eu des interventions conséquentes.

M. Maurice GAY trouve également dommageable de détruire une œuvre d'art, qu'elle nous plaise ou non. M. Bavaud a fait beaucoup pour la région et il estime que c'est une trace que l'on doit garder. Il précise que le montant de la démolition a été déduit dans l'amendement. Si nécessaire, la Municipalité peut revenir avec un autre préavis en cas de coût supplémentaire.

M. Jean BISCHOFBERGER trouverait très dommageable de détruire une œuvre, nous devrions plutôt en créer davantage.

M. le Municipal Olivier MAYOR se réjouit d'entendre toutes ces personnes qui défendent l'art intégré. Il faut savoir que le service de la culture a écrit à M. Bavaud pour l'informer du projet. Il leur a ensuite répondu en suggérant de la déplacer dans un giratoire ou autre lieu. Le déplacement sera assez conséquent. Cette œuvre a été créée il y a 30 ans avec une fonctionnalité particulière. Il lui semble que la sortir du contexte du préau de l'école n'est pas vraiment approprié. Selon lui, la fonction de fontaine a été abimée suite à des dégradations.

M. le Municipal Claude ULDRY signale que le déplacement a été étudié mais coûte plus cher que la démolition, de plus il faudra sans doute les déplacer deux fois. Toutefois, dans l'amendement, il suggère de ne pas diminuer le montant, mais plutôt l'augmenter de CHF 10'000.- pour la conserver.

M. Maurice GAY est surpris d'entendre M. le Municipal Olivier MAYOR ne pas vouloir sortir une œuvre d'art de son contexte. Il lui semble que la Joconde n'a pas été peinte pour être au Louvre et beaucoup d'œuvres sont sorties de leur contexte. Il a de la peine à comprendre qu'au service de la culture, on n'arrive pas à sortir une œuvre de son contexte.

Après diverses discussions sur la formulation de l'amendement, Mme Florence DARBRE GUBBINS le modifie en ajoutant le point 1.2 suivant :

1.2 autorise la Municipalité à une dépense supplémentaire de CHF 10'000.- afin de conserver et déplacer l'œuvre de Bernard Bavaud dans un autre lieu,

La parole n'est plus demandée sur l'amendement, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte l'amendement par 78 oui, 3 non et 8 abstentions.

La discussion générale est ouverte.

M. le Municipal Claude ULDRY souhaite apporter quelques éléments qui sont sûrement déjà connus des différentes commissions qui ont siégé pour les préavis des écoles de Marens, Couchant et Reposoir. En 2011, une planification scolaire a été présentée par voie de préavis. Les chiffres annoncés s'appuyaient sur un rapport confié à un mandataire externe à la ville. En 2013, alors que les crédits d'étude allaient être déposés au Conseil, la Municipalité a



confié un mandat au SCRIS, service cantonal de la statistique, afin d'actualiser nos données et permettre de simuler trois développements possibles. Il ne va pas comparer ces chiffres avec ceux que la commission a reçus d'un citoyen la semaine dernière. Par contre, il n'est pas sûr que la personne qui a transmis ces chiffres ait eu connaissance de tous les éléments de la planification scolaire. Lorsque les écoles du Reposoir, de Marens et du Couchant seront terminées, les écoles de la Redoute et celle de Mangette seront fermées. Ce sont 10 salles qui disparaîtront. Pour le Couchant, nous construisons 24 salles et 14 anciennes disparaissent. Pour le site de Marens, ce sont tous les élèves secondaires de Prangins qui seront regroupés avec les Nyonnais sur cet emplacement. Hormis les salles de classes destinées à la scolarité obligatoire, la ville de Nyon doit mettre à disposition des classes de raccordement, des classes de rattrapage, des classes d'accueil pour les élèves non francophones ainsi que des classes de développement. Ces deux dernières catégories étant une demande au niveau du district. De plus, avec la LEO le nombre de groupes augmente par niveaux.

Aujourd'hui, les plans de quartiers qui sont adoptés ou en voie de l'être, comme Marens-Couchant, le Stand ou ceux qui vont suivre prévoient 20 à 25 % de logements d'utilité publique, subventionnés ou abordables, alors que les 20 dernières années ce sont principalement des PPE qui ont été mises sur le marché. Cette volonté municipale devrait permettre une installation facilitée de jeunes familles et entraîner une augmentation du nombre d'enfants. Nous ne savons pas non plus qu'elle pourrait être l'influence d'une crise économique sur la proportion d'enfants qui suivent une filière privée et s'ils reviendront dans le public en cas de baisse de revenus des parents. Nous ne savons pas non plus si notre canton, plus principalement notre région va rester aussi attractive que par le passé. Personne ne peut donc prévoir avec exactitude le nombre d'élèves à enclasser pour l'année 2025, voire 2030. Par contre nous avons la possibilité de moduler le développement des constructions scolaires à venir. En effet, si les naissances ne devaient pas suivre le rythme escompté, à la fin de la réalisation de nos trois projets scolaires, c'est-à-dire aux environs de 2018, il sera possible de réévaluer le nombre de classes nécessaires. Nous aurons alors plusieurs pistes de réflexion: ne pas rénover le Rocher C, ne pas utiliser le deuxième bâtiment du centre ville (EPCN) ou ne pas rénover l'école de Prélaz. En 2017/2018 à la fin des trois chantiers scolaires, il y aura probablement des classes vides. Et c'est souhaitable, cela nous permettra de les utiliser pour rénover les bâtiments restant, en déplaçant les élèves dans d'autres écoles nous économiserons de l'argent et éviterons des désagréments et des risques liés au chantier. En 1971, lors du discours d'inauguration du collège de Marens, le directeur annonçait à ses enseignants que le bâtiment était déjà trop petit. Une année plus tard, les grues étaient là et l'on perçait le toit pour de nouveaux escaliers. Pour le gymnase, il a suffi de quelques années pour voir apparaître des containers sur les pelouses extérieures. Prendre le risque de devoir poser en urgence des containers, alors que la solution proposée permettra au Conseil de réévaluer la situation à la fin de cette décennie, ne lui paraît pas être la bonne solution.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 83 oui, 3 non et 3 abstentions :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 19'573'000.- TTC pour financer la construction d'une extension de 24 salles de classe supplémentaires, la rénovation du bâtiment principal et la mise à niveau d'une salle de gymnastique et du théâtre ;
  - 1.1 d'octroyer un montant additionnel de CHF 50'000.- (CFC 265- Monte-escaliers handicapés) qui sera porté en augmentation du compte No 9143.05 pour la pose d'un ascenseur situé dans l'axe de l'un des deux escaliers existants dans le bâtiment du théâtre de Marens
  - 1.2 autorise la Municipalité à une dépense supplémentaire de CHF 10'000.- afin de conserver et déplacer l'œuvre de Bernard Bavaud dans un autre lieu,
2. de porter ces montants en augmentation du compte N° 9143.05 - Collège secondaire de Marens -, dépense amortissable en 30 ans ;

3. de porter au budget 2016 les crédits de fonctionnement suivants (de juillet à décembre):
  - CHF 73'500.- TTC pour l'entretien (compte N° 343.3141.00) ;
  - CHF 6'420.- TTC pour le chauffage (compte N° 358.3124.00);
  - CHF 12'250.- TTC pour les frais d'eau, gaz, électricité, et panneaux photovoltaïques (compte N° 358.3120.00) ;
  - CHF 128'335.- TTC pour le salaire du personnel (compte N° 340.3011.00) ;
  - CHF 11'670.- TTC pour l'achat de machines et du matériel d'exploitation (compte N°343.3114.00) ;
  - CHF 2'920.- TTC pour l'achat de produits de nettoyage (compte N° 343.3133.00) ;
4. de porter au budget 2017 les crédits de fonctionnement suivants :
  - CHF 126'000.- TTC pour l'entretien (compte N° 343.3141.00)
  - CHF 11'000.- TTC pour le chauffage (compte N° 358.3124.00);
  - CHF 21'000.- TTC pour les frais d'eau, gaz, électricité, et panneaux photovoltaïques (compte N° 358.3120.00) ;
  - CHF 220'000.- TTC pour le salaire du personnel (compte N° 340.3011.00) ;
  - CHF 20'000.- TTC pour l'achat de machines et du matériel d'exploitation (compte N° 343.3114.00) ;
  - CHF 5'000.- TTC pour l'achat de produits de nettoyage (compte N° 343.3133.00) .

**10. Rapport N° 180 concernant « La Fleur de Lys » rue de Rive 54 à Nyon - Demande d'un crédit de CHF 540'000.- TTC pour des travaux qui permettront d'une part de libérer l'immeuble du contrôle de l'Etat, et d'autre part, de transformer et rénover une surface commerciale.**

Rapporteur : M. Jean-Claude MERMILLIOD

La discussion est ouverte.

M. Jean BISCHOFBERGER souhaite que l'on biffe la mention que le locataire va être expulsé pour non paiement du loyer car le Conseil n'a pas à se prononcer sur une expulsion de ce type.

M. Jean-Claude MERMILLIOD signale que cet élément est également mentionné dans le préavis.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 82 oui, 3 non et 2 abstentions :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 540'000.- TTC pour des travaux qui permettront d'une part de libérer l'immeuble « La Fleur de Lys » du contrôle de l'Etat et d'autre part, de transformer et rénover une surface commerciale au rez-de-chaussée ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143-2 - Dépenses du patrimoine administratif -, dépense amortissable en 30 ans.

**11. Rapport N° 181 concernant le remplacement des systèmes de production de chaleur de quatre bâtiments Demande d'un crédit de CHF 264'000.- TTC pour le remplacement des installations de chauffages à la place du Château 1-3-5, à la place du Château 10, à l'avenue Viollier 10 et à la rue des Marchandises 1.**

Rapporteur : M. Yves GAUTHIER-JAQUES

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 88 oui et 1 abstention :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 264'000.- TTC pour financer le remplacement des installations de production de chaleur des bâtiments sis à la place du Château 1-3-5, à la place du Château 10, à l'avenue Viollier 10 et à la rue des Marchandises 1 ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143-2 - Dépenses du patrimoine administratif -, dépense amortissable en 15 ans.

**12. Rapport N° 188 concernant l'achat de la parcelle N° 1424, route de Divonne 68 à Nyon. Achat de la propriété pour un montant de CHF 918'000.-.**

Rapporteur : M. Sacha SOLDINI

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. d'autoriser la Municipalité à acheter à Mmes Arlette Haldimann et Nadine Perrier la parcelle N° 1424 de 1'430 m<sup>2</sup> sise à la route de Divonne 68 au prix de CHF 918'000.- (frais de transaction compris) ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.2 – Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 30 ans.

**13. Rapport N° 189 concernant des crédits supplémentaires 2e série au budget 2014 - Demande de crédits supplémentaires de CHF 868'000.- au budget 2014, partiellement compensés à hauteur de CHF 618'000.-, pour un montant net de CHF 250'000.-. Demande de crédit supplémentaire de CHF 122'000.- au préavis N° 149/2010.**

Rapporteurs : M. Yvan CORNU pour la COFIN  
M. Olivier MONGE pour la COGES

La discussion est ouverte sur le rapport de la COFIN.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

La discussion est ouverte sur le rapport de la COGES.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 82 oui et 2 abstentions pour les points 1 à 6, et par 85 oui et 2 abstentions pour le point 7 de :

1. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 75'000.- au Service de l'administration générale, crédit non-compensé comme suit :

110.3199.01 - Dégâts dus au vandalisme	CHF	75'000.-
Effet « net » du crédit	CHF	75'000.-

2. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 75'000.- au Service de la culture, crédit entièrement compensé comme suit :
- |   |     |            |
|---|-----|------------|
| 155.3012.00 – Musée du Léman, Salaire personnel<br>auxiliaire | CHF | 75'000.-   |
| Compensé par :  |     |            |
| 155.4361.00 – Remboursement de traitements                    | CHF | - 47'000.- |
| 130.4361.00 – Remboursement de traitements                    | CHF | - 28'000.- |
| Effet « net » du crédit                                       | CHF | 0.-        |
3. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 81'000.- au Service des ressources et relations humaines, crédit entièrement compensé comme suit :
- |  |     |           |
|--|-----|-----------|
| 172.3011.00 – Traitement concierge         | CHF | 81'000.-  |
| Compensé par :                             |     |           |
| 172.4653.00 – Participation UEFA           | CHF | 30'000.-  |
| 130.4361.00 – Remboursement de traitements | CHF | -51'000.- |
| Effet « net » du crédit                    | CHF | 0.-       |
4. d'octroyer un crédit de CHF 80'000.- au Service des sports, manifestations et maintenance, crédit partiellement compensé comme suit :
- |  |     |            |
|--|-----|------------|
| 340.3080.00 – Personnel temporaire         | CHF | 80'000.-   |
| Compensé par :                             |     |            |
| 130.4361.00 – Remboursement de traitements | CHF | - 50'000.- |
| 340.3011.00 – Traitements                  | CHF | - 20'000.- |
| Effet « net » du crédit                    | CHF | 10'000.-   |
5. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 255'000.- au Service de police, crédit partiellement compensé comme suit :
- |  |     |            |
|--|-----|------------|
| 600.3012.00 – Salaire personnel auxiliaire | CHF | 255'000.-  |
| Compensé par :                             |     |            |
| 600.3011.00 – Traitements                  | CHF | -160'000.- |
| 600.4361.00 – Remboursement de traitements | CHF | -32'000.-  |
| Effet « net » du crédit                    | CHF | 63'000.-   |
6. d'octroyer un crédit de CHF 302'000.- au Service des affaires sociales, éducation et jeunesse, crédit partiellement compensé comme suit :
- |  |     |             |
|--|-----|-------------|
| 761.3012.00 – Salaire personnel auxiliaire | CHF | 224'000.-   |
| 761.3161.00 – Loyer locaux                 | CHF | 78'000.-    |
| Compensé par :                             |     |             |
| 761.4652.00 – Participation des parents    | CHF | - 200'000.- |
| Effet « net » du crédit                    | CHF | 102'000.-   |
7. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 122'000.- au Service architecture et bâtiments pour le préavis N° 149/2010 *Travaux de surélévation et de transformation des locaux du Service des travaux et environnement et de la SADEC, ainsi que la transformation et l'agrandissement des locaux et des aménagements extérieurs pour le Service des autos*, crédit non-compensé comme suit :
- |                         |     |           |
|-------------------------|-----|-----------|
| Préavis N° 149/2010     | CHF | 122'000.- |
| Effet « net » du crédit | CHF | 122'000.- |

M. le Président souhaite qu'à l'avenir la Municipalité dépose des préavis distincts pour les crédits supplémentaires au budget et les crédits supplémentaires aux préavis. Les premiers sont du ressort de la COFIN, les seconds de la COGES. Ils doivent pouvoir rapporter en toute autonomie. Les deux commissions n'ayant pas forcément le même agenda, il en résulte une pression supplémentaire pour ces commissions déjà suffisamment chargées. Il est important de pouvoir prévoir un traitement séparé.

A 22h. 30, M. le Président lève la séance et convoque le Conseil pour le lendemain pour la suite de l'ordre du jour.

#### CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jacky Colomb', written over a horizontal line.

Jacky COLOMB

La secrétaire :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nathalie Vuille', written in a cursive style.

Nathalie VUILLE

# **PROCÈS-VERBAL**

**Séance du 3 février 2015**

Présidence : M. Jacky COLOMB

**1. Appel : 77 Conseillères et Conseillers sont présents**

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Elisabeth RUEY-RAY, Stéphanie SCHMUTZ et Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Claude DUPERTUIS, Olivier MAYOR et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : BIELER Eric, BREITENMOSER Sandrine, CATTIN André, DE GARRINI Luciano, DEMETRIADES Alexandre, DOUSSE Jean-Robert, FARAUT-LINARES Roxane, FRANCFORT Pascal, FREI Maurice, GAILLE Josette, HAINARD Jean-Michel, JACCOUD Jessica, MARQUES Manuel, MIEVILLE Laurent, MIEVILLE-BLONDEL Michèle, PERRIN Christian, PUHR Christian, REHOUMA Lassaad, SAUGY David, VUAGNIAUX Christine

Absents : DELISLE Alzira, GONTHIER Michel, PIEREN Taïna

La séance reprend au point 14 de l'ordre du jour.

**14. Rapport N° 193 en réponse au postulat de M. Fabien BOURQUI et consorts intitulé « Nouvelle politique de transports publics en 2014, une offre découverte ? »**

Rapporteur : Mme Aline ANGELI

M. Fabien BOURQUI, malgré le fait d'avoir signé le rapport, fait remarquer qu'il a bien compris que la période n'était pas propice à un tel projet, et signale que les Verts reviendront au Conseil avec une autre proposition à la période indiquée par la Municipalité, soit au printemps.

Mme Camille CANTONE indique que le groupe PS accepte cette réponse municipale étant donné que le projet a démarré et que nous devons avancer, mais elle relève que le délai de réponse de la Municipalité était bien trop tardif, la commission siégeant après l'inauguration des bus au quart d'heure. Ceci a rendu impossible la proposition et laissé le Conseil devant le fait accompli. Le PS va revenir avec une autre proposition, portant notamment sur les tarifs des transports publics qui, aujourd'hui, sont inabordables, particulièrement pour les étudiants ou les seniors lorsqu'ils font une course occasionnelle. La publicité doit aussi être plus attractive et ciblée afin d'atteindre un public défini, rendant plus séduisante l'envie d'aller en transports publics aux Nyonnais qui se déplacent actuellement uniquement en voiture. Les liens avec les utilisateurs doivent être améliorés et ajustés car, pour le moment, on constate une inadéquation entre l'offre et la demande.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY a bien entendu les remarques et précise que le délai de réponse n'a rien empêché. Le retard est dû au préavis concernant le dépassement assez important demandé et voté l'automne dernier pour la gestion des bus. La Municipalité n'a pas voulu revenir avec une nouvelle augmentation des coûts. Sur le principe d'offrir quelque chose aux citoyens, elle indique qu'un certain nombre de billets ont été offerts lors du lancement et souligne que la Municipalité a encore quelques propositions en réserve. Une idée serait de proposer des cartes de 10 trajets mais la différence entre le prix réel et celui proposé devra être couverte par la ville et devra faire l'objet d'un préavis. Le problème majeur vient de Mobilis, qui établit seul les tarifs, sans aucun moyen de négociation. La seule manière de réduire les tarifs pour les Nyonnais est que la ville participe au prix du billet.

M. Jacques HANHART a bien entendu la réponse municipale. Il croit que le problème numéro un est Mobilis et s'interroge si l'on doit rester dans ce système tarifaire qui nous oblige de payer pour Lausanne. Il se demande si la répartition des coûts et des charges par le système

est quelque chose de bien fait ou non. Il se demande si la Municipalité va négocier avec Mobilis ou si tout est imposé.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote le Conseil décide par 39 oui, 13 non et 20 abstentions :

- de prendre acte du rapport municipal N° 193 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Fabien Bourqui et Consorts, déposé le 12 mai 2014 et intitulé "Nouvelle politique des transports publics en 2014, une offre découverte?"

**15. Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat des Verts et Ouverts intitulé « Plantons des arbres pour une meilleure qualité de vie à Nyon » et projet de nouveau règlement communal sur la plantation et la protection des arbres.**

Rapporteur : M. Frédéric TSCHUY

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 61 oui et 11 non :

- de renvoyer le postulat « Plantons des arbres pour une meilleure qualité de vie à Nyon » du 23 septembre 2014 à la Municipalité pour étude et rapport.

**16. Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat M. Pierre WAHLEN et consorts pour une participation de la Ville de Nyon au projet d'extension du Musée du Léman.**

Rapporteur : M. Maurice GAY

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 68 oui, 1 non et 3 abstentions :

- de renvoyer le postulat de M. Pierre WAHLEN et consorts pour une participation de la Ville de Nyon au projet d'extension du Musée du Léman, à la Municipalité pour étude et rapport.

**17. Rapport la commission chargée d'étudier le postulat de M. Maurice GAY pour un plan lumière en Ville de Nyon.**

Rapporteur : M. Gilles GROSJEAN

La discussion est ouverte.

M. Philippe GLASSON pense que les passages piétons sont complètement négligés et sous-éclairés. Un plan lumière s'impose à ce sujet pour une question de sécurité, comme c'est le cas à Gland.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

- de renvoyer le postulat de M. Maurice GAY pour un *Plan lumière* pour la Ville de Nyon, à la Municipalité pour étude et rapport.



**18. Rapports de minorité et majorité la commission chargée d'étudier le postulat de M. David VOGEL et consorts intitulé « De la fin du slalom spécial sur Alfred Cortot ».**

Rapporteurs : Mme Inès ABEYA pour le rapport de majorité  
M. Pierre WAHLEN pour le rapport de minorité

La discussion est ouverte.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT précise sur la forme, sans entrer dans le sujet, que la Municipalité est sensible aux critiques et qu'il y a un certain nombre d'effets indésirables par rapport à ce projet. Un bilan global sera fait, de même qu'un sondage de satisfaction. Par contre, il y a un problème car le rapport de majorité transforme le postulat avec de nouvelles choses. On ne peut pas le faire évoluer. Si le postulat est renvoyé à la Municipalité, celle-ci répondra au postulat uniquement.

M. David VOGEL répond au rapport de minorité. Il estime que la base du rapport consiste à faire croire que ce postulat n'est qu'un prétexte pour re-questionner l'ensemble du dispositif ce qui est faux. Ce postulat n'est qu'une critique d'un aménagement qui a été à son avis mal fait. Il serait favorable à une piste cyclable sur cette route et trouve dommage que l'on politise cette question qui n'était que du simple bon sens. Il pense que l'objectif global est bon mais que son application locale est mauvaise. Il pense qu'un bon nombre de feux doivent être revus, sans être contre ceux-ci. Le postulat demande simplement de revoir ces deux îlots. Concernant le bilan, il n'en attend pas grand chose parce qu'on demande à la Municipalité de s'autoévaluer en quelque sorte et on en a eu un avant-goût lors de la conférence de presse. Enfin, il avoue ne pas avoir demandé à des experts en urbanisme de juger de la médiocrité de ces îlots, il les utilise et les trouve dangereux. Néanmoins, il a contacté le président de Pro-Vélo qui l'informe « avoir émis de fortes réserves et n'est pas rassuré. L'ensemble de cette zone n'est pas satisfaisant. » Raison pour laquelle il demande d'envoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

M. Sacha SOLDINI rappelle que ce tronçon a été modifié lors de la mise en place du nouveau concept de mobilité ayant pour but de favoriser l'intégration des différents modes de transports tout en donnant la priorité à quatre bus par heure. Avant cela sur cette route, tout le monde se suivait et il suffisait d'être prudent lorsqu'un piéton traversait. Suite aux travaux entrepris, il constate les phénomènes suivants : les cyclistes doivent partager leur bande cyclable avec des bus, ils doivent également être attentifs aux piétons et automobilistes lorsque la bande cyclable se rétrécit aux îlots. Les bus doivent redoubler d'attention au moment de franchir les deux chicanes formées par ces îlots. Les automobilistes doivent s'assurer qu'aucun bus ou vélo ne les dépasse, car au vu de la nouvelle configuration, ils perdent deux fois la priorité. Malheureusement, nous constatons que cette adoption visant à l'intégration de tous les moyens de transports, n'a pas les effets escomptés. Finalement la modification de cette avenue bien dégagée l'a transformée en chassé-croisé pour tout le monde. Afin de rendre les choses plus simples et moins dangereuses, il recommande vivement de renvoyer le postulat à la Municipalité car il demande uniquement à cette dernière de se pencher sur le problème et de l'adapter, même si cela se traduisait par un retour en arrière comme c'est le cas pour certains feux en ville.

M. Frédéric TSCHUY rappelle que le postulat demandait que la Municipalité revoie dans les plus brefs délais les aménagements des deux îlots et qu'elle étudie le redimensionnement. Si le postulat est envoyé à la Municipalité c'est cette demande qui sera examinée. Les autres considérations qu'amène le rapport de majorité sont utiles à la réflexion, mais le texte est clair. Il pense que l'on reviendra à la situation antérieure et l'on favoriserait des excès de vitesse sur ce tronçon. La sécurité des piétons, cyclistes et automobilistes y serait de nouveau diminuée. En tant qu'usager très régulier sous toute forme de mobilité, il estime connaître les problèmes du site. Il voit les risques importants qu'occasionnent les véhicules qui sortent des routes latérales. Il avait demandé que le postulat soit envoyé à une commission afin d'élargir la problématique aux différentes difficultés que l'on peut constater. Pour les raisons exposées dans le rapport de minorité, il pense qu'il ne faut pas envoyer le postulat à la Municipalité car il est réducteur.

M. Pierre WAHLEN signale qu'il n'a pas transformé le postulat au vu des discussions et étendu la question à l'ensemble de la mobilité en remettant tout en question. Il a également consulté le président de Pro-Vélo et sa réponse diffère un peu.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 49 oui, 24 non et 2 abstentions de :

- de renvoyer le postulat de M. David VOGEL et consorts, intitulé « de la fin du slalom spécial sur Alfred Cortot », à la Municipalité pour étude et rapport.

### **19. Propositions individuelles**

Mme Aurélie BODEMAN demande s'il est prévu d'installer un éco-point pour les futurs habitants du quartier de la Petite Prairie ou s'ils devront utiliser celui de Pré-Cossey, déjà très sollicité. D'autre part, elle souhaite savoir s'il est prévu une halte pour les vélos en libre-service pour les habitants et les utilisateurs du P+R.

M. le Municipal Olivier MAYOR lui répond qu'un éco-point est prévu à la Petite Prairie. Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY lui répond au sujet des vélos et signale qu'en principe des entreprises doivent financer une grande partie et la ville prend 20% à sa charge, de même que le Conseil Régional. Si l'on devait changer de système, il faudrait revenir avec un préavis pour le financement total des stations.

M. Philippe GLASSON tient, à l'inverse des autres, à féliciter la Municipalité pour sa créativité et son inventivité. En effet, notre Municipalité vient de créer un grand nombre de nouveaux concepts qu'il souhaite présenter. Tout d'abord la notion du giratoire avec feux clignotants rouge provisoires-définitifs, avec détecteurs débranchés et sacs à poubelle. Ceci est entièrement nouveau, jamais personne n'avait imaginé réunir autant de caractéristiques en un seul carrefour. Il y a ensuite la création de bouchons sans trafic. Toutes les villes ont des bouchons liés au trafic, Nyon y arrive même sans trafic ! Il continue avec le parking souricière. Vous avez fait vos courses, on vous offre en plus une brume d'aérosol de CO2 gratuitement en immobilité totale. Vous savez quand vous entrez, vous ne savez pas quand vous sortez. Il y a également le concept de mobilité doucement mortelle qui permet de respirer des gaz toxiques toute la journée, il n'y a plus besoin d'attendre les heures de pointe, c'est permanent. Il y a la promotion de l'emploi par la mobilité douce. On a usé de quelques experts, il en faudra de nouveaux pour expertiser les erreurs, qui eux-mêmes seront contrôlés par d'autres experts, etc... Enfin, il y a la réduction douce du chiffre d'affaires des commerçants par la fuite paniquée des clients actuels et futurs asthmatiques. On peut lui reprocher d'avoir oublié d'autres créations significatives de notre Municipalité mais dans ce collapsus circulatoire, une seule question l'interpelle, à savoir dans quel autre domaine notre Municipalité compte exercer ses talents et sa créativité. Avant de finir avec son masque à gaz, il remercie la Municipalité pour sa réponse.

M. Philippe GLASSON revient également sur la panne d'électricité de la nuit du 10 au 11 janvier 2015. Les Services Industriels ont rapidement décliné toute responsabilité selon les articles 40.2-3-4 de leur règlement. Il demande si nous sommes des otages ou des clients. Le règlement des SI stipule qu'ils ont le monopole de la distribution. Dans ce cas, ils ont des devoirs surtout quand le client pigeon ne peut aller ailleurs. Il se demande pourquoi on va faire un audit du réseau si les SI sont aussi techniquement innocents qu'ils l'affirment. Si les pannes se produisent quatre ou cinq fois par année, il s'interroge si les clients des SI changent leurs équipements avec la même fréquence et les mêmes frais. Il demande si les clients devraient disposer d'un onduleur à leurs propres frais et s'interroge si une situation de monopole dispense les SI de tout sens commercial.

Mme Doris ULDRY demande si, sur les parkings P+R Petite Prairie et Gravette, la Municipalité fait des contrôles que tous les véhicules des ouvriers sur les chantiers paient les parkings ou ont des macarons.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY signale que les places sont louées aux entreprises des chantiers et des contrôles sont faits.

Mme Gabrielle ETHENOZ-DAMOND signale que sur le trottoir à la route de Clémenty, côté Genève, entre l'entrée de la ferme de Clémenty et la maison du détective Perlis, des racines d'arbres ont soulevé le revêtement du trottoir, suffisamment pour provoquer la chute d'un passant, sans compter les dégâts que subissent les petites roues des poussettes, rollators et autres engins à roulettes des usagers. Elle demande que des travaux urgents soient faits.

M. le Municipal Olivier MAYOR l'informe que les travaux vont pouvoir être faits par le budget de fonctionnement.

M. Gustave DUTRUY fait partie de la commission qui traite du plan de quartier de l'amphithéâtre et signale que des gabarits ont été posés à l'endroit de la tour prévue dans le projet Jules II. Il exhorte les Conseillers à aller visualiser cet objet. Sur le même sujet, M. Gregory DURAND précise que le gabarit installé est le gabarit maximal de la tour.

M. Jean-Pierre VUILLE a vu que les municipaux étaient satisfaits du concept de mobilité, mais il signale que des gens ne sont pas satisfaits. Or, il voit que l'on peut uniquement téléphoner entre 10h. et 12h. sur une ligne, que sur le site de la commune ou le blog il n'y a rien et propose à la Municipalité d'ouvrir une page Facebook. Ils verront alors les remarques pour faire évoluer les choses. Cela permettra à chacun de s'exprimer et peut-être amener de bonnes idées. D'autre part, il signale avoir averti le chef de service T+E, que les parois latérales des abribus ne sont pas assez larges en cas de vent ou de pluie. De plus, elles ne vont pas jusqu'à terre et le vent s'engouffre dessous et remonte. De plus, M. Victor ALLAMAND signale qu'une personne mal voyante se déplaçant avec une canne pourrait rentrer dans la paroi, puisque sa canne passerait dessous. Ils demandent de revoir le prototype.

M. le Municipal Olivier MAYOR précise que la Municipalité n'est pas satisfaite des effets secondaires pour les véhicules et travaille ardemment. Par contre, ils sont satisfaits que les bus arrivent à l'heure. Concernant les abribus, il précise que le chef de service a répondu et que les remarques seront transmises à la commission de construction. Il sera tenu compte de tous les avis. Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY précise à M. Vuille qu'il n'y a pas que la ligne téléphonique entre 10h. et 12h., il existe d'autres moyens de signaler des problèmes, par courrier ou par email ou par contact direct avec un municipal. Elle pense que Facebook est déjà largement utilisé.

M. Jacques PITTET souhaite savoir s'il y aura une importante baisse du prix du gaz. En effet, le prix du pétrole a fortement baissé, le franc fort est aussi là. Le gaz est indexé sur le prix du pétrole et il ne comprend pas pourquoi il n'y pas encore eu d'annonce de baisse alors que les SI de Lausanne offrent une baisse de 6.5% et annoncent une seconde baisse.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS lui répond que le prix du gaz est bien indexé partiellement sur le prix du pétrole, mais il faut entre 4 et 6 mois de répercussion dans un sens ou dans l'autre. Jusqu'à preuve du contraire, Gaznat n'a pas encore donné les nouveaux tarifs.

M. David VOGEL demande à la Municipalité d'envisager de donner des billets de bus aux nouveaux habitants de Nyon, ce qui serait un signe de bienvenue et ne devrait pas coûter trop cher.

M. Jean BISCHOFBERGER demande si la Municipalité entend mettre des avis dans la presse concernant les chenilles processionnaires, puisque les nids doivent être enlevés avant le 15 février.

**20. Préavis N° 197 concernant la loi sur les Ecoles de musique (LEM) - Règlement communal concernant le subventionnement des études musicales.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**21. Préavis N° 198 concernant le remplacement du central téléphonique - Demande de crédit d'investissement de CHF 317'400.- TTC.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**22. Rapport municipal N° 200 en réponse au postulat de M. David LUGEON pour une mise en valeur de l'aqueduc et pour la promotion du passé romain de Nyon.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**23. Rapport municipal N° 201 concernant l'avenir des Services Industriels Nyonnais - Réponse au postulat Christian PUHR et consorts intitulé « Le financement de projets moyennant la valorisation des actifs de TRN SA et des Services industriels de Nyon » - Demande d'un crédit d'étude de CHF 96'000.-.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**24. Rapport municipal N° 202 en réponse au postulat de M. le Conseiller communal Régis JOLY du 15 février 2014 «En attendant Godot ? Non, mais le Statut du personnel revisité ! ».**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**25. Réponse à l'interpellation intitulée « Questions sur le déploiement du réseau cyclable » de Mesdames et Messieurs les membres de la Commission ayant étudié le rapport municipal N° 166 sur le réseau cyclable. (en annexe)**

La discussion est ouverte.

M. Claude FARINE signale que les Conseillers membres de la commission ne sont qu'en partie satisfaits de cette réponse notamment concernant la première question. La Municipalité répond mais ils déplorent qu'aucune servitude n'ait été inscrite sur cette bande de terrain pour pouvoir plus facilement construire la bande cyclable. Il faudra des négociations pour arriver à la réaliser. De plus, concernant le vallon du Cossy, dans le cadre du plan de quartier, les propriétaires ont accepté d'élargir le sentier du Cossy mais il reste deux gros problèmes en haut et en bas, sur des propriétés qui ne faisaient pas partie du PQ. Enfin, concernant la dernière question, la commission va se consulter et ils proposeront probablement la création d'un groupe interpartis qui pourrait être le lien entre les propositions de la Municipalité et les récriminations de la population.

M. Jean BISCHOFBERGER demande si une personne utilisant une trottinette est considérée comme un piéton ou un cycliste.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**26. Postulat de MM. Bernhard WILLI et Olivier MONGE pour la planification et la restauration des lieux d'aisance publics.**

La discussion est ouverte.

M. le Municipal Olivier MAYOR précise que MM. Willi et Monge ont raison mais la Municipalité a déjà répondu à cette question à travers l'interpellation de M. Soldini le 3 mars 2014, par rapport à un WC vers la villa Thomas. La Municipalité avait précisé qu'elle souhaitait lancer une étude sur la propreté urbaine en 2015, pour laquelle CHF 15'000.- ont été mis au budget. Enfin, il invite les postulants à retirer leur postulat puisque la Municipalité travaille déjà sur le sujet.

M. Olivier MONGE maintient le renvoi à la Municipalité.

M. Bernhard WILLI rappelle qu'il avait fait une demande lors du plan de quartier de la Petite Prairie et n'a pas reçu de réponse à ce jour. Il a également fait une observation lors de la mise à l'enquête de Marans-Couchant et n'a pas non plus reçu de réponse. Il invite le Conseil à envoyer le postulat à la Municipalité car les plans de quartier vont se réaliser maintenant.

M. Jean BISCHOFBERGER demande si les postulants ont étudié la possibilité d'installer des vespasiennes au nord de la ville.

M. le Municipal Olivier MAYOR voulait juste éviter une soirée supplémentaire et demande au moins de renvoyer le postulat directement à la Municipalité plutôt qu'à une commission.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le postulat est renvoyé à la Municipalité à la majorité, 1 avis contraire et 4 abstentions.

**27. Interpellation de MM. Yves GAUTHIER-JAQUES et Maurice GAY intitulée «Pour une valorisation de l'ancien bâtiment de la pisciculture destiné à la population et aux sociétés ayant un lien avec des activités aquatiques».**

M. le Municipal Claude ULDRY répond aux questions posées dans l'interpellation :

1. La Municipalité a reçu trois projets pour une affectation de ces lieux. Il s'agit du FAR, du village du Lac et du GSL. Certains projets ont été envoyés avant que les surfaces définitives restant à disposition de la ville soient connues. Une délégation municipale, composée des représentants du service de la culture, des sports et manifestations et du service architecture et bâtiments a étudié ces trois projets en fin d'année 2014. Ces prochaines semaines un courrier sera adressé aux auteurs de ces projets, leur demandant de les actualiser en fonction des surfaces à disposition. Ensuite, la délégation municipale les recevra afin de pouvoir faire un choix. Le choix du projet retenu devrait donc intervenir au plus tard à la fin de l'hiver.
2. Une partie du rez-de-chaussée est occupée depuis quelques années par l'aviron. Ceux-ci sont locataires de la Ville et partagent actuellement ce local avec le SNNy et le paddle. L'autre partie est occupée par le canton (deux bateaux et dépôts) selon l'arrangement prévu entre la ville et le canton. L'étage est occupé par le canton (bureaux) selon l'arrangement prévu entre la ville et le canton.
3. Le canton souhaite construire un bâtiment pour regrouper les services cantonaux, actuellement disséminés sur plusieurs lieux, en un seul endroit. Cela devrait pouvoir être fait dans un délai de huit ans. Ceci explique la demande du canton, formulée dans le préavis. Par contre, cela ne veut pas dire que nous devons attendre huit ans pour

réaliser des projets à l'extérieur, ou dans la partie du rez-de-chaussée qui est à notre disposition.

4. Actuellement la Municipalité n'a pas de projet pour le bâtiment. L'avenir de ce bâtiment, ainsi que son affectation, seront logiquement étudiés dans le cadre du plan directeur des Rives du lac.
5. Non, il n'y a pas d'éléments nouveaux. Les dernières discussions avec le canton datent de septembre 2014.
6. La Municipalité n'a actuellement aucune surface administrative à proposer au canton pour ces bureaux. En ce qui concerne le dépôt des deux bateaux, nous ne disposons pas de hangar à proximité directe du lac. De plus le canton souhaite que les trois services qui occupent ces locaux restent groupés.
7. Le financement ainsi que les montants des projets à l'étude restent encore à définir.
8. Un des projets intègre un projet de restauration à l'intérieur et un deuxième une buvette à l'extérieur.
9. La réponse à cette question figure dans la réponse à la question 4.

M. Maurice GAY rappelle que selon l'article 69, la Municipalité communique par écrit le texte de la réponse avant la séance pour autant qu'elle ait reçu le texte au moins 7 jours avant. Or, le texte a été mis avec l'ordre du jour, par contre les interpellateurs n'ont pas reçu de réponse écrite. Il demande d'ouvrir la discussion lors de la prochaine séance.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**28. Interpellation de la commission chargée d'étudier le préavis N° 179, intitulée : « Planification scolaire : Les projections démographiques de la Municipalité sont-elles surévaluées ? »**

**28bis. Interpellation de Mme Véronique BÜRKI-HENRIOD concernant l'édicule sur la grande jetée (en annexe)**

**29. Divers en rapport avec la séance.**

M. Sacha SOLDINI précise que, suite à son intervention au sujet des WC, il avait été entrepris la pose d'un WC mobile vers la villa Thomas. Or, il semble que celui-ci ait été enlevé suite à des déprédations et demande s'il va être remplacé.

M. le Municipal Olivier MAYOR rappelle que le WC était provisoire pour l'été et cela sera renouvelé jusqu'à ce que l'étude soit terminée.

M. Maurice GAY rappelle que si l'on clôt déjà le débat d'une interpellation sans que la réponse n'ait préalablement été reçue, cela ne permet pas aux interpellateurs d'étudier les réponses avant. D'autre part, il montre des photos concernant le plan lumière.

A 21h. 40, l'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

**CONSEIL COMMUNAL DE NYON**

Le Président :



Jacky COLOMB

La secrétaire :



Nathalie VUILLE

Annexes : Réponse à l'interpellation de M. Claude FARINE  
Interpellation de Mme Véronique BÜRKI-HENRIOD

Conseil communal du 2 février 2015

**Interpellation concernant Edicule commercial « Jetée du port »**

Nous avons bien reçu l'information fin janvier concernant l'animation à Rive.

Il y a plusieurs rumeurs qui courent concernant l'édicule « Jetée du Port ».

Afin de pouvoir les faire taire ou pour le moins éclairer tout le monde à ce sujet voici quelques questions :

Est il vrai que l'adjudicataire avait proposé un cabanon acheté en France et que celui-ci avait été préalablement approuvé par la municipalité ?

Pourquoi la municipalité a, par la suite, demandé de modifier ce cabanon ?

Toujours selon les rumeurs, il semblerait que ce cabanon a été grandement transformé dans les locaux de la voirie et par leur personnel, sans frais pour l'adjudicataire, tous comme les installations électriques, et conduites d'eau puisque ce cabanon a été déplacé de quelques mètres par rapport à l'emplacement de la trinquette à tonton qui avait fait ces mêmes installations en son temps pour son exploitation.

La trinquette à Tonton souffre aussi de quelques rumeurs. Evacuée mi.mars 2014, pouvez vous nous dire qui a payé les frais de cette évacuation, où est elle aujourd'hui ? et pour finir, malgré plusieurs courriers envoyés à la municipalité, le propriétaire se trouve, à ce jour, bien en peine:

1. Pouvoir le récupérer
2. Avoir, ne serait-ce qu'une réponse à ses multiples courriers.

Qu'en est-il, donc, de ces « rumeurs » ?

Sont elles avérées, et si c'est le cas Pourquoi ?

30.1.2015

## **Réponse à l'interpellation intitulée « Questions sur le déploiement du réseau cyclable » de Mesdames et Messieurs les membres de la Commission ayant étudié le rapport municipal N° 166 sur le réseau cyclable.**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous soumet, ci-dessous, la réponse à l'interpellation du 10 novembre 2014, intitulée « Questions sur le déploiement du réseau cyclable » de Mesdames et Messieurs les Conseillers: Claude Farine, Christine Vuagniaux, Aline Angeli, Pierre Girard, Christos Kornaros, Philippe-Jean Perret et Bernard Ueltschi, membres de la Commission qui a étudié le rapport municipal N° 166 sur le réseau cyclable.

En préambule, il est utile de rappeler que la planification du réseau cyclable, présentée à la commission du Conseil communal en charge de l'étude du rapport municipal N° 166, est dans sa phase de mise en œuvre. En effet, selon le programme envisagé, la première étape, qui consiste à réaliser les aménagements pour les vélos et les piétons dans le cadre des travaux liés aux transports publics, est sur le point d'être achevée. Les quelques modifications et adaptations à apporter encore pour optimiser le fonctionnement du réseau, se feront progressivement ces prochaines semaines selon les conditions météorologiques.

À partir de là, et comme annoncé à la Commission du Conseil, l'année 2015 sera consacrée à réhabiliter le réseau actuel qui est en très mauvais état ; il s'agit d'adapter la signalisation et le marquage. En parallèle, et à plus long terme, le réseau cyclable sera étoffé et amélioré grâce aux nouveaux tronçons à réaliser au travers de projets en lien avec la planification scolaire (projets en cours), aux opportunités qui s'offrent à la Ville sur des tronçons à récupérer sur des parcelles privées (Quartiers Marans-Couchant et Petite Prairie, Hôpital, En Gravette, etc.) et également à ceux inscrits dans la liste des projets d'agglomération, avec un délai de réalisation fixé à 2018 au plus tard. Le calendrier de réalisation et les besoins en investissements des mesures inscrites dans le projet d'agglomération – mesures A 2015-2018 – seront prochainement présentés au Conseil communal via un préavis municipal. S'échelonneront par la suite, les demandes de crédits d'investissement pour la réalisation de ces mesures, à l'exemple de la liaison piétons/cycles entre Nyon et Prangins, l'élargissement du sentier du Cossy, le passage inférieur Viollier, le sentier de Bois-Bougy, la route du Stand, etc. Il est utile de rappeler que les projets d'agglomération, acceptés dans le cadre des financements octroyés par la Confédération, doivent être impérativement réalisés dans la tranche temporelle fixée. S'ils ne sont pas mis en route dans les délais, ils ne peuvent bénéficier des subventions fédérales.

### **Réponses aux questions contenues dans l'interpellation :**

#### **1) Le plan du réseau cyclable a-t-il été pris en compte lors de l'octroi du permis de la construction industrielle à la rue du Stand 45, et si non, pourquoi ?**

Lors de chaque demande de permis de construire qui parvient à Service de l'urbanisme, l'Office de la mobilité est consulté afin de s'assurer que la planification du réseau cyclable et des autres projets relatifs à la mobilité sont respectés. En l'occurrence, dans le cas de la construction industrielle de la rue du Stand, au moment de la consultation du projet par les services en juin 2012, l'Office de la mobilité et le Service travaux et environnement ont demandé à ce qu'une



bande de terrain d'une largeur de trois mètres soit préservée le long de la route du Stand, afin qu'un aménagement en faveur des mobilités douces puisse être réalisé à l'avenir. Les alignements étant suffisants, la réserve n'est pas inscrite dans le permis de construire mais a fait l'objet d'un courrier du Service de l'urbanisme à l'attention du propriétaire, daté du 18 septembre 2012, lui rappelant que des mesures seraient prises dans ce sens.

**2) Y a-t-il eu des discussions pour négocier un bout de terrain à cet endroit pour pouvoir, si nécessaire, réaliser cette infrastructure ?**

Il n'y a pas encore eu de négociation à ce sujet depuis la demande faite au propriétaire en septembre 2012.

**3) Lorsqu'une demande de permis de construire est examinée, les différents services concernés se consultent-ils pour intégrer le réseau cyclable ?**

Les permis font l'objet d'une consultation interne auprès des services concernés par la thématique. L'Office de la mobilité se charge d'inscrire le réseau cyclable dans la liste des réserves afin de pouvoir « récupérer » du foncier via une servitude de passage public, un accord ou une convention entre la Commune et le propriétaire.

**4) Quand la Municipalité va-t-elle informer le Conseil communal concernant les projets qu'elle a déposés auprès de la Confédération dans le cadre de l'agglomération du Grand Genève ?**

Les mesures A du Grand Genève, dont la réalisation doit en principe débiter au plus tard fin 2018, sont en cours de planification. Un préavis municipal sera présenté au Conseil communal dans le courant du printemps prochain.

**5) Depuis que le rapport N° 166 sur le réseau cyclable a été présenté à la commission du Conseil en juin dernier, quelles sont les actions qui ont été entreprises (marquages au sol, signalisation, négociations avec les propriétaires, etc.) et quel est l'état d'avancement des différents projets en cours ?**

Les principales réalisations sont celles qui ont été coordonnées avec les aménagements pour le bus urbain et régional.

Des négociations ont été entreprises avec la direction de la Migros-Ports de Nyon dans le but qu'elle mette à disposition de la Commune du foncier permettant de créer la piste cyclable le long de la route de la Gravette. L'Office de la mobilité et le Service de travaux et environnement sont également en discussion avec l'hôpital et la Confédération afin de réaliser le tronçon manquant sur l'axe nord-sud de mobilité douce reliant la Gare au quartier des Fontaines en passant par le Gymnase de Nyon, l'hôpital et le futur quartier Marans-Couchant. La Municipalité a, par ailleurs, obtenu des propriétaires privés du secteur Vallon du Cossy, d'aménager le sentier existant sur une largeur de trois mètres. Des négociations sont encore en cours pour obtenir la possibilité de l'élargir aux extrémités sud et nord.

Pour 2015, les principales réalisations programmées en faveur des cyclistes sont les suivantes :

- la route de Signy, entre le secteur En Gravette et le secteur Petite Prairie / Reposoir ;
- la RC1 à l'intersection avec la promenade du Mont-Blanc ;
- un tronçon du chemin de Terre-Bonne, côté ouest ;
- le marquage du contre-sens cyclable au chemin de la Paix et au chemin des Plantaz.

En revanche, la requalification de la route de St-Cergue, entre la route d'Oulteret et le chemin du Canal, prévue en 2015, sera retardée pour être coordonnée avec le plan de quartier du Martinet.

**6) La Municipalité est-elle disposée à créer un groupe de consultation interpartis qui collaborerait dans le domaine de la mobilité douce ?**

Le Conseil communal sera informé de l'état d'avancement et de réalisation des mesures du réseau cyclable via les préavis que la Municipalité déposera pour obtenir les crédits d'étude et de réalisation nécessaires. L'Office de la mobilité poursuivra la collaboration avec les différents partenaires et associations afin de tenir compte de leurs demandes et de consolider les projets.

En ce qui concerne la mise sur pied d'un groupe interpartis, la Municipalité trouverait bien sûr intéressant, à l'heure où les problématiques et enjeux liés à la mobilité sont au premier plan du développement de la ville, de disposer d'une telle cellule. Toutefois, elle est d'avis qu'il est du ressort du Conseil communal de déterminer s'il est raisonnable ou non d'augmenter le nombre de ses commissions permanentes, alors même que la charge des Conseillers est d'ores et déjà très importante.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 19 janvier 2015.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Daniel Rossellat



Le Secrétaire :

P.-François Umiglia

Annexe : interpellation